

**AFFICHAGE DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT DU C.C.A.S
EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNÉE
PAR DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 9 SEPTEMBRE 2025**

N° 2025-17

DÉCISION prise le 9 décembre 2025 par Mr Laurent MICHON, Vice-Président du C.C.A.S de Caluire et Cuire

Objet : Attribution des aides facultatives

Période : Novembre 2025

- Aide alimentaire	1 196,00 €
- Aide financière	685,00 €
- Aide ménagère	409,02 €
- Restauration scolaire	1 937,49 €
- Allocation trimestrielle	510,00 €

A Caluire et Cuire, le 9 décembre 2025

Laurent MICHON
Vice-Président du CCAS

